

# ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

## Bitumage de la voie Bikelé-Nzong : l'espoir des populations renaît

G.R.M  
Libreville/Gabon

**A** PRÈS l'illusion d'il y a près de cinq ans, les habitants de Bikelé-Nzong commencent déjà à manifester un peu de soulagement. Ce, en raison des travaux d'aménagement en béton bitumineux de la route desservant cette partie du 3e arrondissement de la commune de Ntoum.

À l'instar d'Akanda et d'Owendo, le chef-lieu du département du Komondah a été pris en compte dans la deuxième phase du programme prioritaire de réhabilitation et de pavage des voiries urbaines. C'est dans ce cadre que s'est ouvert le chantier de bitumage de la route de Bikelé-Nzong, longue d'un peu plus de 7 km. Au-delà de soulager les personnes établies dans la contrée depuis longtemps, ce chantier a également l'avantage de desservir le site en cours de construction du plan complet



Photo: AEE

Les travaux de la route Bikelé-Nzong avancent.

de relogement (PCR). Lequel est dédié aux gens impactés par l'aménagement des bassins-versants de Libreville. Colas Gabon, leader mondial

dans le domaine est la société adjudicataire des travaux de cette route Bikelé-Nzong qui sera construite en 2X1 voie avec trottoir. L'entreprise

a suffisamment avancé au niveau des travaux de mise en œuvre des enrobés et des fossés bétonnés pour l'assainissement.

## Blocs pétroliers: deux nouveaux investisseurs se manifestent



Photo: HNM

Le ministre du Pétrole et du Gaz (c) lors des travaux.

Hans NDONG MEBALE  
Libreville/Gabon

**L**E ministre du Pétrole et du Gaz, Vincent de Paul Massassa, a eu une séance de travail, lundi dernier, avec les responsables des sociétés turque et azerbaïdjanaise, Main Energy et Yug-Neftgaz. Il s'agit de deux entreprises du secteur des hydrocarbures, qui ont annoncé au membre du gouvernement leur intention d'acquérir des blocs. C'était au lendemain de la clôture du 12e appel d'offres. " La délégation conduite par M. Aleksandr est venue voir les opportunités d'investissements dans notre bas-

sin sédimentaire. Nous devons comprendre que sur les 75 blocs mis en option lors du 12e appel d'offres, deux tiers n'ont pas suscité beaucoup d'engouement. Mais nous avons quand même un tiers qui fait l'objet de beaucoup d'intérêt aujourd'hui ", a indiqué Vincent de Paul Massassa. Si le bassin sédimentaire gabonais continue d'attirer des investisseurs étrangers, c'est en raison de sa richesse en ressources naturelles. C'est pourquoi Aleksandr Myroniuk a réaffirmé l'intérêt de son groupe pour le bassin sédimentaire gabonais. " Nous sommes prêts à investir dans les produits pétroliers au Gabon ", a-t-il affirmé.

## Mercuriale: la DGCCRF traque les commerçants véreux

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU  
Libreville/Gabon

**L**A Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a lancé dernièrement la 3e phase de l'opération de contrôle des prix. Cette opération, qui va se dérouler pendant un mois, vise à veiller au respect de l'application des prix de 48 produits alimentaires auprès des demi-grossistes ou détaillants, conformément à la nouvelle mercuriale fixée par l'arrêté numéro 051.22. Les équipes de la DGCCRF vont donc sillonner une dizaine de zones, notamment les quartiers difficiles d'accès des communes de Libreville, Owendo et Akanda. Le constat de la première journée de cette opération révèle quelques dépassements des prix qui sont de l'ordre



Photo: CNB

Instantané de l'opération de contrôle des prix par les agents de la DGCCRF dans une épicerie à Nzeng-Ayong.

de 25 à 200 francs. " Ce dépassement des prix concerne les zones dites difficiles d'accès, même si certains opérateurs tentent de le justifier. Mais à partir du moment où il y a eu une mercuriale qui a été arrêtée, ces prix doivent être scrupuleusement respectés. Et nous allons tout mettre en œuvre durant cette opération ", a souligné Anex Rodrigue Nguouoni, directeur de la Répression des fraudes et du contentieux. S'agissant des opérateurs qui

n'affichent pas les prix des produits dans les rayons de leurs épiceries (défaut d'information du consommateur par le non-affichage des prix), la loi s'appliquera dans toute sa rigueur. " Les sanctions seront prises contre ces opérateurs. Malgré le fait d'exercer dans des zones difficiles d'accès, ces opérateurs ont été sensibilisés deux semaines avant le début de l'opération par l'administration ", a martelé M. Nguouoni.